

Réunion du Conseil Municipal
Du mardi 19 septembre 2023 à 18h30
Salle du Conseil

Liste des délibérations

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE

L. WEHRLLEN a donné pouvoir à B. JEANDEL

C. MATHIS a donné pouvoir à N. JACOB

V. BADER a donné pouvoir à A. ANDRE

R. CORBERAND a donné pouvoir à N. HOUDRY

C. SIMEANT a donné pouvoir à A. CASTELA

C. FRANCHE a donné pouvoir à M. OGIEZ

L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL

F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente : S. DUSSIAUX

Secrétaire: Z. BEN ISMAIL

Président de séance : Marc OGIEZ

Date de la convocation : 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

- Vote du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du 26 juin 2023
- Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° Délib.	Approbation / Rejet		Votes
49	<u>Rapport de gestion du Conseil Municipal de la société SPL- X- Demat</u> Approuvée	AD	26 POUR
50	<u>Renouvellement de la convention d'utilisation du gymnsae</u> Approuvée	NJ	26 POUR
51	<u>Convention d'utilisation du stand de tir MARON</u> Approuvée	BJ	20 POUR 2 CONTRE (DD-JE) 4 abstentions (DZ-LZ-ZBI-FP)
52	<u>Convention de servitude de non aedificandi reconnu à ENEDIS et autorisation donnée au Maire de signer un acte notarié</u> Approuvée	JDh	26 POUR
53	<u>Mise à disposition gratuite du Centre Socioculturel pour l'amicale SDIS 54</u> Approuvée	MLM	26 POUR
54	<u>Décision Modificative N°2</u> Approuvée	NH	26 POUR
55	<u>Modification du tableau des effectifs</u> Approuvée	BJ	26 POUR
56	<u>Le marché de la crèche</u> Approuvée	AA	20 POUR 6 abstentions (DZ-LZ-DD-JE-FP-ZBI)
57	<u>Modification de la charte des Conseils de quartier</u> Approuvée	AD	20 POUR 6 contre (DZ-LZ-DD-JE-FP-ZBI)

Fait et affiché à Pulnoy
Le 26 septembre 2023

